

## LES ENCOMBRANTS et LES DECHETS VERTS

Une seule journée leur est consacrée mensuellement toujours le dernier jeudi du mois.

Par ENCOMBRANT on entend tout ce qui peut encombrer dans une maison, mobilier ou électroménager.

Et maintenant nous rajoutons la collecte des déchets verts.

Le tout doit être déposé en limite de propriété, sauf cas exceptionnel.

Inscrivez vous en mairie de préférence en début de mois afin d'avoir la certitude d'être servi.

Attention ! Nos agents ne font pas les vide greniers.

Merci pour eux.

Le Maire